

Ovins - Caprins

Télé-déclarez grâce au service Carto-Pac de la Chambre d'Agriculture du Gers

Dernier délai le 31 janvier 2013

La Chambre d'Agriculture propose aux éleveurs ovins et caprins qui adhèrent au service CartoPac de **venir télé-déclarer** ces demandes d'aides durant le mois de janvier. La télé-déclaration sécurise votre demande. Cette prestation est incluse dans le service CartoPac.

Pour plus de renseignements et prise de rendez-vous, contactez la Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques au 05.62.61.77.13. ou Jean-Michel Mouret au 05.62.61.79.64.